

BRIDGESTONE Firestone

ET MARQUES ASSOCIÉES

MANUEL DE GARANTIE, DE SÉCURITÉ ET D'ENTRETIEN DES PNEUS

MARCHÉ DU PNEU DE
REPLACEMENT
PNEUS POUR VÉHICULES
DE TOURISME et CAMIONNETTES



Incluant



RFT™

Pneus RFT à flancs renforcés dotés
de la technologie de roulage à plat

Contenu de la garantie

Garantie limitée	3
-------------------------	----------

Conditions générales et exclusions	5
---	----------

Couverture offerte par la garantie limitée de chaque marque

Bridgestone	6
--------------------	----------

Firestone	8
------------------	----------

Dayton, Fuzion, Primewell	9
----------------------------------	----------

Garantie limitée de kilométrage supplémentaire	10
---	-----------

Identification du client, du véhicule et du pneu	12
---	-----------

Certificat de garantie de kilométrage	12
--	-----------

^{MD} Bridgestone est une marque de commerce déposée, propriété de Bridgestone Corporation, utilisée sous licence.

^{MC/MD} Firestone, Fuzion, Dayton et Primewell sont des marques de commerce appartenant à Bridgestone Licencing Services, Inc. et utilisées sous licence.

Garantie limitée



MARCHÉ DU PNEU DE REMPLACEMENT PNEUS POUR VÉHICULES DE TOURISME ET CAMIONNETTES

incluant



Pneus RFT dotés de la technologie de roulage à plat

Admissibilité

Félicitations! Vous venez d'acheter des pneus de qualité d'un détaillant BRIDGESTONE, FIRESTONE ou de MARQUES ASSOCIÉES, désigné par LE DÉTAILLANT dans le présent manuel. La présente garantie limitée couvre les pneus neufs pour véhicules de tourisme et pour camionnettes des marques BRIDGESTONE, FIRESTONE, DAYTON, FUZION et PRIMEWELL.

La présente garantie limitée s'applique seulement au premier acheteur et n'est valide qu'à ces conditions :

- le pneu a été acheté après le 1^{er} juillet 2010;
- le pneu est d'une dimension et d'un indice de vitesse équivalents ou supérieurs à ceux précisés par le fabricant du véhicule;
- le pneu a été utilisé seulement sur le véhicule sur lequel il a été monté à l'origine;
- le pneu a été utilisé à des fins non commerciales, à l'exception des pneus Duravis de Bridgestone et Transforce de Firestone auxquels une certaine couverture s'applique malgré une utilisation à des fins commerciales.

Ce qui est couvert et la durée de la couverture

Si tout pneu couvert par cette garantie limitée devenait inutilisable, aux fins pour lesquelles il a été conçu, en raison d'un défaut de fabrication attribuable à la main-d'œuvre ou aux matériaux, il sera remplacé par un nouveau pneu comparable conformément aux termes de la garantie et des conditions qui s'appliquent à la marque de votre pneu. Pour en connaître les détails, veuillez consulter la rubrique « Couverture offerte par la garantie limitée de chaque marque » à la page 6.

Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée

La présente garantie limitée ne couvre pas ce qui suit :

1. Les dommages ou l'usure anormale causés par :
 - A. **les avaries routières**, y compris sans toutefois s'y limiter, les perforations, les coupures, l'éclatement par choc, les dommages dus aux cailloux, les bosses, les accrocs, le patinage des roues;
 - B. **l'usage ou l'utilisation inappropriés**, incluant sans toutefois s'y limiter, la pression de gonflage inappropriée, la surcharge, le patinage des roues/pneus, l'utilisation d'une roue inappropriée, les dommages aux pneus causés par des chaînes, l'usage abusif, la mauvaise utilisation, la négligence, l'altération du pneu, ou l'utilisation à des fins de compétition ou de course automobile;
 - C. **l'entretien inapproprié ou déficient**, incluant sans toutefois s'y limiter, l'omission de permuter les pneus suivant les recommandations de ce manuel, le désalignement des roues, les composantes de suspension usées, le montage ou le démontage inapproprié, l'assemblage pneu/roue mal équilibré, ou toute autre condition, défectuosité ou caractéristique du véhicule;
 - D. **la contamination ou la dégradation** causée par des produits à base de pétrole ou autres produits chimiques, les flammes ou toute autre source de chaleur extérieure, l'eau ou tout autre matériel qui se serait infiltré lors du montage ou du gonflage;
 - E. **la réparation inadéquate**;
 - F. **pour les pneus (RFT) de roulage à plat seulement, le roulage à plat inapproprié ou l'utilisation inappropriée du pneu à basse pression**, incluant sans toutefois s'y limiter, excéder les limites de vitesse et de distance prescrites ou toute autre restriction d'utilisation du pneu en roulage à plat/basse pression.
2. L'usure rapide de la bande de roulement ou l'usure complète prématurée ne sont pas couvertes par la garantie Pacte platine de Bridgestone, la garantie Pacte d'or de Firestone ou la garantie limitée de base. Voir la section Garantie limitée de kilométrage supplémentaire de ce manuel.
3. Les craquelures causées par les effets de l'ozone ou de la température dans les quatre ans suivant la date de fabrication.
4. Les problèmes de roulement ou la vibration après 1/32^e de pouce (0,8 mm) d'usure de la bande de roulement.
5. Les pneus dotés de produits scellants, d'équilibrage ou autre matériel de remplissage non inséré ou appliqué initialement par le fabricant.
6. Les pneus utilisés à des fins commerciales, sauf les pneus Duravis de Bridgestone et Transforce de Firestone.
7. Les pneus achetés « d'occasion ».
8. Les pneus non gonflés à l'air ou à l'azote.
9. Les pneus achetés à l'extérieur du Canada ou utilisés habituellement à l'extérieur du Canada.
10. Le coût des taxes applicables ou autres frais.
11. Les pneus d'équipement d'origine montés sur de nouveaux véhicules (consulter la garantie séparée, le cas échéant, dans le coffre à gants du véhicule).
12. L'omission de suivre l'une ou l'autre des recommandations sur la sécurité et l'entretien ou les avertissements que contient ce manuel.

Cette garantie limitée s'ajoute à toute garantie écrite applicable que vous avez reçue, le cas échéant, relativement à des pneus spéciaux ou à des situations particulières, et peut y être limitée. Cette garantie limitée est également assujettie à la section intitulée « Conditions générales et exclusions ».

Conditions générales et exclusions

Rien dans la présente garantie limitée ne doit être interprété comme une déclaration voulant que des défaillances de pneu ne peuvent survenir ou que vous atteindrez le kilométrage garanti. Dans la mesure où la loi en vigueur le permet, aucune autre déclaration, garantie ou condition, qu'elle soit expresse ou implicite, légale ou autre, y compris les garanties de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, ne s'appliquera aux pneus.

Nul employé, marchand, DÉTAILLANT, représentant ni aucune autre personne n'a l'autorité de faire quelque déclaration, promesse ou entente que ce soit qui modifie de quelque manière les conditions stipulées aux présentes.

Ces garanties et protections vous accordent des droits légaux précis et il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Dans la mesure où les dispositions de toute loi applicable remplacent, annulent, modifient, étendent ou prohibent expressément l'une ou plusieurs des conditions stipulées aux présentes, la ou les conditions visées seront conséquemment remplacées, annulées, modifiées ou étendues, selon le cas, conformément à une telle loi.

Dans la mesure où la loi le permet, Bridgestone Canada Inc. et ses affiliées déclinent toute responsabilité à l'égard de tous dommages-intérêts indirects, généraux, particuliers, accessoires, punitifs ou consécutifs, subis par suite de l'utilisation des pneus, y compris perte financière ou de profit, perte de temps ou de l'usage du véhicule ou inconvénients, coûts pour le dépannage routier ou blessures personnelles ou mortelles. Dans la mesure où la loi le permet, les recours stipulés aux présentes sont limités à ceux prévus par la garantie et la responsabilité entière de Bridgestone Canada Inc. et ses affiliées quant au pneu neuf ne dépassera en aucun cas le prix d'achat du pneu qui a fait l'objet de la demande de remboursement.

Couverture offerte par la garantie limitée de chaque marque :



Garantie limitée pacte platine

Tous les pneus Bridgestone neufs pour véhicules de tourisme et camionnettes, arborant la marque Bridgestone (sauf les pneus d'hiver et les pneus de secours temporaires), achetés le, ou après le, 1^{er} juillet 2010 et installés sur un véhicule utilisé à des fins non commerciales, sont couverts par la garantie limitée Pacte platine de Bridgestone contre tout défaut de fabrication et de matériau, tel qu'il est stipulé dans la présente garantie limitée.

Dans le cas des pneus tourisme et pour camionnettes Bridgestone, excluant les pneus d'hiver et les pneus de secours temporaires, et si, à la première des éventualités suivantes (i) il ne reste que 2/32^e de pouce de la profondeur de sculpture de la bande de roulement d'origine utilisable, (ii) dans les 3 ans qui suivent la date d'achat (preuve d'achat originale montrant la date d'achat exigée), ou (iii) dans les 4 ans qui suivent la date de fabrication, un examen effectué par Bridgestone révèle qu'un pneu Bridgestone couvert en vertu de la présente garantie limitée est devenu inutilisable aux fins pour lesquelles il a été conçu, en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau, ce pneu sera remplacé gratuitement par un pneu Bridgestone comparable, y compris le montage et l'équilibrage, sous réserve des conditions et exclusions stipulées. Au cours de la période de remplacement gratuit du pneu, il se peut que l'on vous facture les taxes applicables, le coût des tiges de valve et des frais de mise au rebut.

Après la période de remplacement gratuit du pneu, se reporter à la garantie limitée de base à la page 9.

Dans le cas des pneus d'hiver et des pneus de secours temporaires, se reporter à la garantie limitée de base à la page 9.

Pour connaître les conditions et exclusions de la garantie limitée, se reporter à la page 3 du document ainsi qu'à la section intitulée « Conditions générales et exclusions » à la page 5.

Garantie de 30 jours « Achetez et essayez »

Tous les pneus tourisme et pour camionnettes Bridgestone (sauf les pneus RFT à flancs renforcés (roulage à plat), les pneus Potenza RE-11, les pneus d'hiver et les pneus de secours temporaires) vendus en jeux de quatre (4) pneus ou plus par un DÉTAILLANT agréé sont couverts par la garantie de 30 jours « Achetez et essayez ».

Si le client au détail qui a acheté un jeu complet de pneus (4 pneus ou plus) Bridgestone admissibles n'est pas entièrement satisfait de leur performance, il peut retourner les pneus à l'endroit où il les a achetés dans les 30 jours suivant l'achat pour obtenir le remboursement intégral du prix d'achat ou pour échanger les pneus. D'autres conditions et exclusions s'appliquent : veuillez vous reporter à la section intitulée « Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée » à la page 4 et à la section intitulée « Conditions générales et exclusions » à la page 5.

Cette garantie, en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2010, ne s'applique que pour l'achat au détail d'un jeu de quatre pneus ou plus admissibles.

Pour que le retour soit accepté, les pneus doivent être retournés chez le DÉTAILLANT original où ils ont été achetés, et ce, dans un délai de 30 jours de la date d'achat (doivent être fournies la preuve d'achat originale indiquant la date d'achat, ainsi que la raison du retrait).

Firestone

Garantie limitée pacte d'or

Tous les pneus Firestone neufs pour véhicules de tourisme et camionnettes, arborant la marque Firestone (sauf les pneus de secours temporaires), achetés et montés sur un véhicule le, ou après le, 1^{er} juillet 2010, et installés sur un véhicule utilisé à des fins non commerciales, sont couverts par la garantie limitée Pacte d'or de Firestone contre tout défaut de fabrication et de matériau, tel qu'il est stipulé dans la présente garantie limitée.

Si, à la première des éventualités suivantes (i) il ne reste que 2/32^e de pouce de la bande de roulement d'origine utilisable, (ii) dans les 3 ans qui suivent la date d'achat (preuve d'achat originale montrant la date d'achat exigée), ou (iii) dans les 4 ans qui suivent la date de fabrication, un examen effectué par Bridgestone révèle qu'un pneu Firestone couvert en vertu de la présente garantie limitée est devenu inutilisable aux fins pour lesquelles il a été conçu en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau, ce pneu sera remplacé gratuitement par un pneu Firestone comparable, y compris le montage et l'équilibrage, sous réserve des conditions et exclusions stipulées. Au cours de la période de remplacement gratuit du pneu, il se peut que l'on vous facture les taxes applicables, le coût des tiges de valve et des frais de mise au rebut.

Après la période de remplacement gratuit du pneu, se reporter à la garantie limitée de base à la page 9.

Dans le cas des pneus d'hiver et des pneus de secours temporaires, se reporter à la garantie limitée de base à la page 9.

Pour connaître les conditions et exclusions de la garantie limitée, se reporter à la page 3 du document ainsi qu'à la section intitulée « Conditions générales et exclusions » à la page 5.

Garantie de 30 jours « Achetez et essayez »

Tous les pneus tourisme et pour camionnettes Firestone (sauf les pneus RFT à flancs renforcés (roulage à plat), les pneus d'hiver et les pneus de secours temporaires) vendus en jeux de quatre (4) pneus ou plus par un DÉTAILLANT agréé sont couverts par la garantie de 30 jours « Achetez et essayez ».

Si le client au détail qui a acheté un jeu complet de pneus (4 pneus ou plus) Firestone admissibles n'est pas entièrement satisfait de leur performance, il peut retourner les pneus à l'endroit où il les a achetés dans les 30 jours suivant l'achat pour obtenir le remboursement intégral du prix d'achat ou pour échanger les pneus. D'autres conditions et exclusions s'appliquent : veuillez vous reporter à la section intitulée « Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée » à la page 4 et à la section intitulée « Conditions générales et exclusions » à la page 5.

Cette garantie, en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2010, ne s'applique que pour l'achat au détail d'un jeu de quatre pneus ou plus admissibles.

Pour que le retour soit accepté, les pneus doivent être retournés chez le DÉTAILLANT original où ils ont été achetés, et ce, dans un délai de 30 jours de la date d'achat (doivent être fournies la preuve d'achat originale indiquant la date d'achat, ainsi que la raison du retrait).

Dayton, Fuzion, Primewell

Garantie limitée de base

(1) Tous les pneus neufs pour véhicules de tourisme et camionnettes, arborant la marque Dayton, Fuzion ou Primewell, (2) les pneus de secours temporaires, (3) les pneus d'hiver et (4) les pneus tourisme et pour camionnettes après la période de remplacement gratuit, achetés et montés sur un véhicule le, ou après le, 1^{er} juillet 2010, et installés sur un véhicule utilisé à des fins non commerciales, sont couverts par la garantie limitée de base contre tout défaut de fabrication et de matériau, tel qu'il est stipulé dans la présente garantie limitée.

Après la période de remplacement gratuit des pneus tourisme et pour camionnettes :

Si, à la première des éventualités suivantes, (i) il ne reste que 2/32^e de pouce de profondeur de sculpture de la bande de roulement (c.-à-d. usée jusqu'à atteindre les indicateurs d'usure intégrés à la bande de roulement), (ii) dans les 5 ans qui suivent la date d'achat (preuve d'achat originale montrant la date d'achat exigée), ou (iii) dans les 6 ans qui suivent la date de fabrication, un examen effectué par Bridgestone révèle qu'un pneu couvert en vertu de la présente garantie limitée est devenu inutilisable aux fins pour lesquelles il a été conçu en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau, ce pneu sera remplacé sans frais par un pneu comparable moyennant le paiement du prix de remplacement calculé au prorata, le cas échéant, les taxes et les frais de mise au rebut.

Le prix de remplacement sera calculé en multipliant le prix de vente du DÉTAILLANT alors en vigueur pour les pneus de remplacement par le pourcentage d'usure de la bande de roulement utilisable*. Les taxes, la pose et l'équilibrage, les frais de mise au rebut ou d'autres frais de service peuvent être ajoutés au prix d'ajustement.

La facture d'achat originale et le pneu inutilisable doivent être présentés à un DÉTAILLANT agréé Bridgestone lors de la réclamation.

**Le pourcentage d'usure de la bande de roulement utilisable est déterminé à partir du tableau des calculs au prorata qui se trouve dans le catalogue de prix applicable des pneus Dayton, Fuzion ou Primewell.*

Il n'y a pas de période de remplacement gratuit pour les pneus des marques Dayton, Fuzion ou Primewell.

Pour connaître les conditions et exclusions de la garantie limitée, se reporter à la page 3 du document ainsi qu'à la section intitulée « Conditions générales et exclusions » à la page 5.

Garantie limitée de kilométrage supplémentaire

Les pneus tourisme et pour camionnettes mentionnés ci-dessous sont couverts par la garantie limitée de kilométrage supplémentaire.

La présente garantie limitée de kilométrage supplémentaire couvre uniquement le premier acheteur et ce, seulement tant que les pneus couverts restent montés sur le véhicule décrit dans la section Identification du client (page 12 du présent manuel). Les pneus montés en équipement d'origine sur des véhicules neufs ne comportent pas de garantie de kilométrage

La présente garantie limitée de kilométrage supplémentaire couvre les pneus tourisme et pour camionnettes énumérés ci-dessous, utilisés à des fins non commerciales. Les pneus « USAGÉS » ne sont pas garantis. Si un examen effectué par un DÉTAILLANT agréé Bridgestone révèle qu'un pneu couvert par la présente garantie limitée s'use d'une façon uniforme jusqu'aux indicateurs d'usure de la bande de roulement (**2/32^e de pouce**) pendant la durée de la garantie de kilométrage indiquée pour ce pneu, le compteur kilométrique du véhicule en faisant foi, ou dans les **5 ans** qui suivent la date d'achat au détail (preuve d'achat originale et pneu inutilisable requis), **selon la première des éventualités**, pour toute raison autre que celles décrites à la section « Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée » à la page 4 et à la section intitulée « Conditions générales et exclusions » à la page 5 du présent manuel, ce pneu sera remplacé par un pneu neuf comparable, moyennant le paiement du prix de remplacement tel qu'il est défini dans le paragraphe qui suit.

Pour déterminer le prix de remplacement, on multiplie le pourcentage de kilométrage garanti obtenu par le prix de vente du DÉTAILLANT alors en vigueur pour les pneus de remplacement. Les taxes, la pose et l'équilibrage, les frais de mise au rebut ou d'autres frais de service peuvent être ajoutés au prix d'ajustement.

Les pneus couverts sont garantis comme suit :

Bridgestone :

Pneus tourisme	
Insignia SE200	105 000 km
Ecopia EP422	105 000 km
Ecopia EP100	80 000 km
Pneus de randonnée	
Turanza EL400 T	130 000 km
Turanza EL400 V, Z et H	80 000 km
Turanza Serenity	115 000 km (H)
Turanza Serenity	80 000 km (V)
Turanza Serenity	70 000 km (W)

Pneus performance

Potenza G019	80 000 km
Potenza RE960 AS	65 000 km

Pneus pour camionnettes

(dimensions en P-métriques seulement)

Dueler H/L Alenza	105 000 km
Dueler H/L Alenza (à indice de vitesse W)	65 000 km
Dueler H/L 422 Ecopia	105 000 km
Dueler H/T D684 II	100 000 km
Dueler A/T REVO 2	80 000 km
Dueler A/T REVO	80 000 km
Dueler A/T D695	80 000 km
Dueler A/T D693	80 000 km

Firestone :

Pneus tourisme

Precision Touring	115 000 km
FR710	105 000 km
FR380	90 000 km

Pneus performance

Firehawk INDY 500®	90 000 km
Firehawk GT (à indices de vitesse H et V)	80 000 km
Firehawk GT (à indices de vitesse W)	65 000 km
Precision Sport	65 000 km

Pneus pour camionnettes

(dimensions en P-métriques seulement)

Destination LE	100 000 km
Destination A/T	80 000 km
Destination ST	65 000 km

Fuzion :

Fuzion HRi	65 000 km
Fuzion VRi	65 000 km

Dayton :

Pneus tourisme

Dayton Quadra LE	115 000 km
------------------	------------

Pneus pour camionnettes

(dimensions en P-métriques seulement)

Timberline H/T II	100 000 km
Timberline A/T II	65 000 km

Primewell :

Pneus tourisme

PS830/PS850	65 000 km
-------------	-----------

Pneus pour camionnettes

(dimensions en P-métriques seulement)

PA100	65 000 km
-------	-----------

Identification du client, du véhicule et du pneu

Nom du client

Adresse

Ville

Province

Code postal

N° de facture

Date de l'achat

Année du véhicule

Marque du véhicule

Modèle du véhicule

Kilométrage de départ

Marque de pneu

☐ **BRIDGESTONE**

☐ **Firestone**

☐ **FUZION**

☐ **PRIMEWELL
TIRES**

☐ **DAYTON**

Information sur les produits

Dimension du pneu :

Code de vitesse :

Type de pneu :

Garantie de kilométrage :

Numéros de série

1. _____ 4. _____

2. _____ 5. _____

3. _____ 6. _____

Certificat de garantie de kilométrage

Le détaillant doit estampiller pour valider.

Gonflez. Permutez. Vérifiez.

*Comment entretenir
vos pneus*



**GARANTIE
LIMITÉE**

des pneus pour véhicules de
tourisme et camionnettes

Table des matières – entretien des pneus

Notions élémentaires de la pression des pneus	4
Pression d'air – vérification mensuelle	6
Permutation des pneus	7
Usure des pneus – vérification visuelle	7
Renseignements importants concernant l'entretien et la sécurité	8
Défaillance d'un pneu pendant la conduite	8
Pression de gonflage des pneus	8
Conseils pour le gonflage sécuritaire des pneus	10
Conseils pour un chargement sécuritaire	11
Domages aux pneus, inspection et durée de vie utile	11
Date de fabrication	12
Réparation de pneus	13
Montage des pneus et autres services	14
Pneus haute performance ou à rapport d'aspect bas	15
Pneus d'hiver	16
Conduite à haute vitesse	16
Indices de vitesse des pneus	17
Patinage des pneus	18
Permutation des pneus radiaux	19
Remplacement des pneus et montage mixte	20
Pneu de secours	20
Entreposage des pneus	21
Satisfaction du client à l'égard du service d'entretien des pneus	21
Enregistrement des pneus	22
Pneus dotés de la technologie de roulage à plat RFT	22
Pression de gonflage du pneu RFT	22
Système TPMS de surveillance de la pression des pneus	23
Utilisation des pneus roulage à plat ou à basse pression	23
Distance - jusqu'où pouvez-vous vous rendre?	24
Service spécialisé et réparation	24
Information complémentaire	26
Lettrage sur le flanc du pneu	26
Classement UTQG	28

Gonflez.

Vérifiez mensuellement la pression des pneus.

Permutez.

Permutez les pneus tous les 8 000 kilomètres.

Vérifiez.

Inspectez couramment vos pneus à la recherche de signes d'usure ou de détérioration de la bande de roulement.

Suivez cette liste de vérification facile, étape par étape, pour entretenir tous les pneus, y compris le pneu de secours.

BRIDGESTONE Firestone	
	Maintenez la pression des pneus à :
	Avant _____ lb/po ²
	Arrière _____ lb/po ²
Prochaine permutation des pneus : _____	

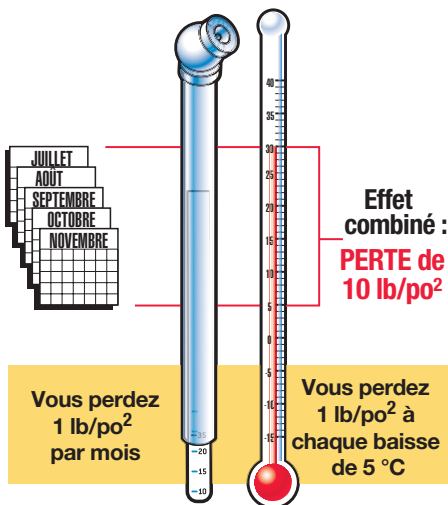
BRIDGESTONE Firestone

Bridgestone Canada Inc.
5770 Hurontario Street
Mississauga, (Ontario) L5R 3G5
Téléphone : 905-890-1990
Télécopieur : 905-890-1991

Pourquoi les pneus perdent-ils de la pression?

Les pneus peuvent perdre 1 lb/po² par mois dans des conditions normales.

De plus, les pneus peuvent perdre 1 lb/po² à chaque baisse de température de 5 °C.



Autres facteurs ayant une incidence sur la pression de gonflage des pneus :

- Perforations
- Tiges de valve desserrées
- Interface talon/jante

Un simple coup d'œil ne suffit pas. Un de ces pneus est en fait sous-gonflé de 10 lb/po². À vue d'œil, ce n'est pas évident; il est avisé de se fier à un bon manomètre pour obtenir un relevé exact.



30 lb/po²

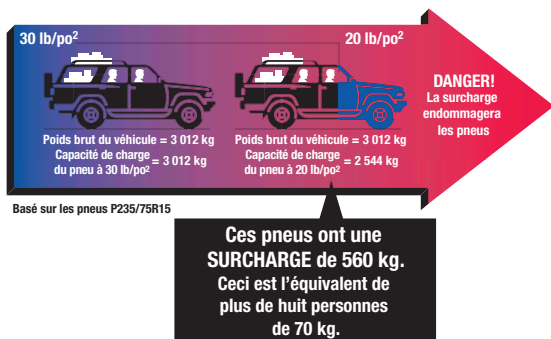


20 lb/po²

Cherchez la pression d'air recommandée par le fabricant indiquée sur l'autocollant apposé sur le montant de porte du véhicule ou dans le manuel du propriétaire. Par exemple :

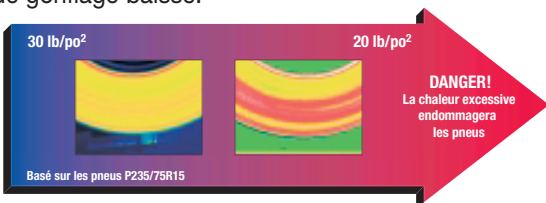
CAPACITÉ DE CHARGE DU VÉHICULE		OCCUPANTS				PRESSION DU PNEU À FROID	
	POIDS	AVANT	CENTRE	ARRIÈRE	TOTALE	AVANT	ARRIÈRE
CHARGE MAX.	1100 lb 499 kg	3	3	3	6	35 lb/po ² 240 kPa	35 240
DIMENSION DU PNEU	P205/75R15				CONSULTER LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS		

Ce tableau indique comment un sous-gonflage peut créer une surcharge sur les pneus. Vérifiez la pression d'air chaque mois pour vous assurer qu'elle est conforme aux spécifications, surtout avant d'effectuer de longs trajets ou de transporter une charge excédentaire.



Une pression plus basse augmente la chaleur.

Photographie à infrarouge de pneus soumis à des essais à haute vitesse. La détérioration due à la chaleur augmente au fur et à mesure que la pression de gonflage baisse.



Pression d'air – vérification mensuelle

Pour obtenir une valeur précise, vérifiez la pression des pneus à froid à l'aide d'un manomètre. Un contrôle de pression effectué à chaud sera moins précis du fait de l'échauffement de la gomme.

- a) Retirez le capuchon de valve.



- b) Placez l'extrémité du manomètre sur la valve.



- c) Tenez le manomètre bien droit et appuyez bien fort jusqu'à ce que l'échelle graduée se déploie complètement.



- d) Au besoin, ajoutez de l'air et vérifiez à nouveau la pression à l'aide du manomètre.



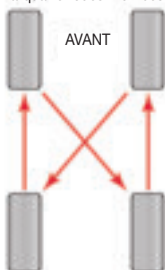
- e) Remettez le capuchon de valve.



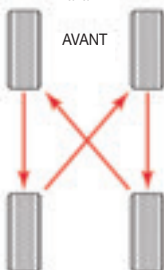
Permutation des pneus

Pour un kilométrage maximal, permutez les pneus tous les 8 000 kilomètres. Respectez les configurations de permutation appropriées.

Véhicules à propulsion arrière
et à quatre roues motrices



Véhicules à traction avant

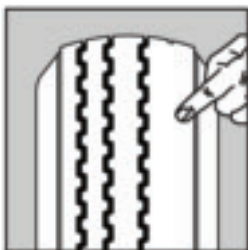


Usure des pneus – vérification visuelle

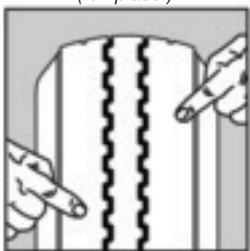
Vérifiez la présence de signes évidents d'usure.



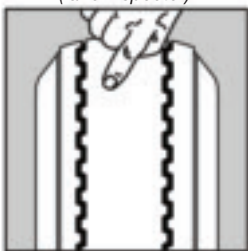
Indicateurs d'usure de la bande de roulement exposés (remplacer)



Usure irrégulière de l'épaulement (faire inspecter)



Usure des épaulements (faire inspecter)



Usure au centre (faire inspecter)

Insérez dans la bande de roulement du pneu, tel qu'il est illustré, une pièce de 10 cents avec le haut du voilier en bas. Si vous pouvez voir le haut des voiles, c'est que votre bande de roulement est usée et que votre pneu doit être remplacé.



Renseignements importants concernant l'entretien et la sécurité

Tout pneu, quelle que soit la qualité de sa construction, peut défaillir par suite d'une perforation, d'un dommage par choc, d'un gonflage inapproprié, d'une surcharge ou d'autres conditions découlant de son utilisation ou d'une mauvaise utilisation. Une défaillance de pneu peut créer un risque de dommages aux biens, de blessures corporelles graves ou de décès.



Une défaillance de pneu pourrait causer de graves blessures corporelles ou la mort. Bon nombre de défaillances de pneus sont précédées de vibrations, de bosses ou d'une usure irrégulière. Si des vibrations se produisent pendant la conduite du véhicule ou si vous remarquez une bosse sur le pneu, ou de l'usure irrégulière, faites vérifier les pneus et le véhicule par un professionnel qualifié.

Pour réduire le risque de défaillance de pneu, Bridgestone Canada Inc. vous recommande fortement de lire et de respecter tous les renseignements concernant la sécurité contenus dans le présent manuel. De plus, nous vous recommandons de faire faire l'inspection périodique et l'entretien des pneus par un professionnel qualifié.

Défaillance d'un pneu pendant la conduite



Il est rare qu'un pneu bien entretenu « éclate » pendant que vous conduisez. Le plus souvent, s'il y a une perte d'air, celle-ci sera graduelle. Les renseignements suivants vous seront utiles en cas d'éclatement ou de défaillance soudaine du pneu :

- Lorsque la défaillance se produit, il se peut que vous entendiez un bruit fort, que vous sentiez une vibration ou que le véhicule tire vers le côté du pneu défaillant.
- ÉVITEZ de freiner ou de tourner brusquement.
- Retirez lentement votre pied de l'accélérateur, tenez fermement le volant et tentez de rester dans votre voie.
- Une fois que le véhicule a ralenti, serrez délicatement les freins.
- Rangez-vous graduellement sur l'accotement et arrêtez le véhicule en vous écartant le plus possible du chemin.

Pression de gonflage des pneus

Les pneus doivent être gonflés selon la pression appropriée pour obtenir le roulement et la performance désirés. Les pneus portent et transportent le poids du véhicule, des passagers et des marchandises et répondent aux commandes de freinage, d'accélération et de changement de direction. Le constructeur automobile recommande des pressions de gonflage spécifiques pour les pneus montés sur le véhicule.

Il est dangereux de conduire sur des pneus dont la pression d'air est inadéquate.



- Un sous-gonflage génère un excès de chaleur et endommage la structure interne du pneu.
- Un surgonflage augmente les risques de coupure, de perforation ou d'éclatement du pneu sous le choc.

De telles conditions peuvent entraîner la défaillance du pneu – (même si le pneu est gonflé de façon appropriée par la suite) - et causer des blessures corporelles graves et la mort. Consultez l’étiquette autocollante apposée sur le véhicule ou le manuel du propriétaire pour connaître les pressions de gonflage recommandées.

Outre le fait d’endommager le pneu, une pression d’air inadéquate peut :

- Nuire à la conduite et à la tenue de route
- Réduire la durée de vie de la bande de roulement
- Augmenter la consommation de carburant

En conséquence, suivez ces recommandations pour assurer la sécurité du véhicule et des pneus de même que l’efficacité énergétique des pneus et leur rendement kilométrique.

- **Maintenez toujours la pression d’air recommandée par le fabricant dans tous vos pneus, y compris le pneu de secours.**
- **Vérifiez la pression d’air des pneus mensuellement et avant de parcourir de longs trajets ou de transporter une charge supplémentaire.**

L’étiquette apposée sur le véhicule ainsi que le manuel du propriétaire vous donneront les recommandations de gonflage à froid pour tous vos pneus, incluant celui de secours. Les illustrations 1 et 2 vous fournissent des exemples d’étiquette. Cet autocollant peut différer tant sur le plan de l’apparence que de l’information d’un véhicule à l’autre. **Il est apposé sur le côté ou le montant de la portière du conducteur.** Si vous avez des questions sur l’endroit où il se trouve ou sur l’information qu’il contient, consultez le manuel du propriétaire ou un professionnel qualifié dans l’entretien des pneus.



INFORMATION SUR LES PNEUS ET LE CHARGEMENT

CAPACITÉ EN SIÈGES | TOTAL 6 | AVANT 3 | ARRIÈRE 3

Le poids combiné des occupants et du chargement ne devrait jamais excéder 611 kg ou 1 348 lb.

PNEU	DIMENSION	PRESSIION DE GONFLAGE À FROID	CONSULTER LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS
AVANT	P245/70R17 108S	240 kPa, 35 PSI	
ARRIÈRE	P245/70R17 108S	240 kPa, 35 PSI	
DE SECOURS	P245/70R17 108S	240 kPa, 35 PSI	

Illustration 1 : EXEMPLE – Étiquette d’information sur les pneus et le chargement



INFORMATION SUR LES PNEUS

PNEU	DIMENSION	PRESSIION DE GONFLAGE À FROID
AVANT	P195/65R15 89T	210 kPa, 30 PSI
ARRIÈRE	P195/65R15 89T	240 kPa, 35 PSI
DE SECOURS	T125/70R16 96M	420 kPa, 60 PSI

CONSULTER LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS

Illustration 2 : EXEMPLE – Étiquette portant l’information sur les pneus

Pression de gonflage maximale indiquée sur le flanc du pneu :

Il s'agit de la pression maximale permise pour ce pneu seulement. Les pressions de gonflage recommandées par le constructeur automobile peuvent être moindres que la pression maximale indiquée sur le flanc du pneu, ou égales. Les recommandations du constructeur automobile sont spécifiques au véhicule et tiennent compte, entre autres, de critères reliés aux caractéristiques de charge, de conduite et de tenue de route du véhicule. Compte tenu qu'il peut exister plusieurs applications pour une même dimension de pneu, un constructeur automobile peut recommander une pression de gonflage différente pour un pneu de même dimension selon le véhicule. Par conséquent, il est important de se reporter aux recommandations de gonflage de l'autocollant ou du manuel du propriétaire.

Pressions de gonflage différentes pour les roues avant et arrière : Pour certains véhicules, les pressions de gonflage recommandées sont différentes pour les roues avant et les roues arrière (comme le démontre l'illustration 2). Assurez-vous d'en tenir compte lors de vos vérifications de la pression et de la permutation des pneus.

Perte de pression : Les pneus peuvent perdre 1 lb/po² (7 kPa) par mois dans des conditions normales et peuvent perdre 1 lb/po² à chaque baisse de température de 5,6 °C (10 °F). D'autres facteurs tels que les perforations, une valve non étanche ou tout autre dommage peuvent également occasionner une perte de pression d'air. Si le pneu perd plus de 2 lb/po² (14 kPa) par mois, faites-le vérifier par un professionnel qualifié dans l'entretien des pneus.

Conseils pour le gonflage sécuritaire des pneus



Il est dangereux de gonfler un pneu qui n'est pas fixé en place. S'il éclate, il pourrait être projeté en l'air avec une force explosive, ce qui peut causer des blessures corporelles graves ou la mort. Ne gonflez jamais un pneu qui n'est pas solidement fixé au véhicule ou à une monteuse de pneus.

- Vérifiez la pression d'air des pneus, y compris le pneu de secours, tous les mois et avant de parcourir de longs trajets ou de transporter une charge supplémentaire. Assurez-vous d'utiliser un manomètre exact.
- Vérifiez la pression d'air quand les pneus sont « froids », c'est-à-dire quand le véhicule a été immobilisé pendant au moins trois heures ou s'il n'a pas parcouru plus de 1,6 km (1 mile) à vitesse modérée.
- Ne libérez jamais d'air d'un pneu chaud pour obtenir la pression recommandée à froid. La conduite normale cause l'échauffement des pneus et l'augmentation de la pression d'air. Si vous libérez de l'air quand les pneus sont chauds, vous risquez de dangereusement sous-gonfler vos pneus.
- Si vous devez ajouter de l'air quand les pneus sont chauds, ajoutez 4 lb/po² (28 kPa) à la pression d'air recommandée pour des pneus froids. Vérifiez à nouveau la pression de gonflage lorsque les pneus sont froids.
- Si vos pneus perdent plus de 2 lb/po² (14 kPa) par mois, le pneu, la valve ou la jante sont peut-être endommagés. Consultez un professionnel qualifié pour une inspection des pneus.
- Utilisez les capuchons de valve pour garder les obus de valve exempts de débris et pour protéger les pneus contre les fuites d'air.

Conseils pour un chargement sécuritaire



Mise en garde

Il est dangereux de conduire un véhicule sur des pneus surchargés. La surcharge entraîne une accumulation excessive de chaleur dans les pneus et des dommages à la structure interne du pneu, ce qui peut provoquer une défaillance soudaine de pneu et de graves blessures corporelles, même après que la surcharge ait été retirée. Consultez l'étiquette apposée sur votre véhicule, l'étiquette de certification et le manuel du propriétaire pour connaître les limites de charge du véhicule.

- Assurez-vous que tous les pneus, y compris le pneu de secours, aient toujours la pression d'air recommandée par le constructeur du véhicule.
- Vérifiez la pression d'air des pneus mensuellement et avant de parcourir de longs trajets ou de transporter une charge supplémentaire.
- Assurez-vous de ne jamais excéder l'indice de charge maximale inscrit sur le flanc du pneu.
- Assurez-vous de ne jamais excéder le poids nominal brut du véhicule (PNBV) ou le poids technique maximal sous essieu avant et arrière de votre véhicule.
- Consultez le manuel du propriétaire pour connaître les recommandations sur le chargement et autres directives particulières (telles que pour les remorques/remorquages et les équipements de déneigement).

Dommages aux pneus, inspection et durée de vie utile

La vérification et l'entretien des pneus sont des facteurs qui influent sur la performance de ceux-ci et leur vie utile. Au fil du temps et de l'usage, l'état d'un pneu peut changer, puisqu'il est soumis aux conditions de la route et de l'environnement, aux avaries telles que des perforations ou à d'autres facteurs externes.



Mise en garde

Il est dangereux de conduire sur des pneus endommagés. Cela pourrait provoquer une défaillance soudaine du pneu et causer de graves blessures corporelles ou la mort. Faites inspecter périodiquement vos pneus par un professionnel qualifié dans l'entretien des pneus.

Vous devriez avoir vos pneus à l'œil et les inspecter régulièrement tout au cours de leur vie utile, ainsi que les faire évaluer par un professionnel qualifié de façon périodique lors des mises au point, des changements d'huile, et des permutations de pneus. En particulier, prenez note des conseils ci-dessous pour déceler tout dommage :

- Après avoir frappé quelque chose d'inhabituel sur la route, demandez à un professionnel qualifié dans l'entretien des pneus de démonter le pneu et de l'inspecter à la recherche de dommages. Un pneu ne présentera peut-être pas de signes visibles de dommage. Pourtant, le pneu risque de subir une défaillance soudaine sans avertissement, un jour, une semaine ou même des mois plus tard.
- Inspectez les pneus à la recherche de coupures, de fissures, de fentes ou de ruptures intérieures dans la bande de roulement et dans les flancs. Des bosses peuvent indiquer une séparation dans la carcasse du pneu. Si vous décelez un dommage ou si vous avez un doute sur l'état du pneu, faites-le inspecter par un professionnel qualifié. Il sera peut-être nécessaire de l'enlever de la jante pour procéder à une inspection complète.

- Inspectez vos pneus pour vérifier la profondeur de sculpture. Quand le pneu est usé jusqu'à ce que les indicateurs d'usure intégrés à la bande de roulement indiquent une profondeur de sculpture de 2/32^e de pouce (1,6 millimètre) ou moins, ou si le câblé ou la toile du pneu est visible, le pneu est dangereusement usé et doit être remplacé immédiatement.
- Inspectez vos pneus à la recherche d'usure irrégulière. De l'usure sur un côté de la bande de roulement ou des méplats dans la bande de roulement peuvent dénoter un problème avec le pneu ou le véhicule. Consultez un professionnel qualifié dans l'entretien des pneus.
- Inspectez également les jantes. Une jante courbée ou fissurée doit être remplacée.
- N'oubliez pas de vérifier le pneu de secours.

La durée de vie utile du pneu

Assurez-vous de continuer à faire inspecter vos pneus, y compris le pneu de secours, après 5 années d'utilisation pour vérifier s'ils sont toujours en état de servir. Peu importe l'état du pneu ou la profondeur d'usure de la bande de roulement, on recommande que des pneus de plus de dix ans soient mis au rebut et remplacés par des pneus neufs. **N'OUBLIEZ PAS DE VÉRIFIER ÉGALEMENT LES PNEUS DE SECOURS DE PLEINE DIMENSION OU À USAGE TEMPORAIRE.** Un pneu de secours vieux de dix ans peut avoir l'air neuf, mais il devrait être remplacé. Consultez la prochaine section intitulée *Date de fabrication*.

La période de dix ans suivant la date de fabrication n'est pas un indicateur de la vie utile réelle d'un pneu quel qu'il soit. Certains pneus devront être remplacés avant dix ans en raison de dommages subis tels que des perforations, des dommages par choc, le gonflage inapproprié, la surcharge, l'usure de la bande de roulement ou toute autre condition liée à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation du pneu. Si un pneu devenu inutilisable en raison de l'usure avancée ou de tout autre dommage ou condition d'utilisation, il doit être remplacé, et ce, sans égard à sa date de fabrication ou de mise en service.

Le constructeur automobile peut prendre en considération les caractéristiques de performance du véhicule lorsqu'il fait des recommandations sur les pneus de remplacement. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour toute information sur la durée de vie et le remplacement des pneus et suivez les recommandations du constructeur de votre véhicule.

Date de fabrication

La date de fabrication est déterminée par le numéro d'identification (DOT) du pneu, aussi appelé code ou numéro de série DOT, qui se trouve sur au moins un flanc du pneu près de la roue. Il est parfois nécessaire de regarder sur les deux côtés du pneu pour obtenir le numéro de série en entier. Pour plus d'information sur les numéros de série DOT, veuillez consulter la section *Lettrage sur le flanc du pneu* de ce manuel.

Pneus fabriqués depuis 2000 : Les quatre (4) derniers chiffres du numéro de série évoquent la semaine et l'année de production. Dans l'exemple ci-dessous, le pneu a été fabriqué la 18^e semaine de l'an 2000. Un pneu dont le numéro de série finit par 2406 aurait été fabriqué la 24^e semaine de 2006.

18^e SEMAINE ANNÉE 2000



Pneus fabriqués avant 2000 : Les trois (3) derniers chiffres du numéro de série évoquent la semaine et l'année de production. Par exemple, un pneu dont le numéro de série se termine par les chiffres 329 a été fabriqué la 32^e semaine de l'an 1999, mais peut aussi avoir été fabriqué en 1989. En cas de doute, consultez un professionnel qualifié dans l'entretien des pneus.

Réparation de pneus



Il est dangereux de conduire sur un pneu mal réparé. Une mauvaise réparation rend le pneu non sécuritaire et risque de l'endommager davantage. Celui-ci peut subir une défaillance soudaine et causer de graves blessures corporelles ou la mort.

Par souci de sécurité, confiez le pneu à un professionnel qualifié pour qu'il effectue une inspection complète et la réparation du pneu en conformité avec les normes de l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc (RAC).

Bien que ce manuel ne contienne pas de façon exhaustive les procédures et recommandations pour la réparation des pneus, prenez note qu'une réparation appropriée englobe ce qui suit :

✓ **Le pneu doit être démonté de la roue pour une inspection complète des faces tant intérieures qu'extérieures du pneu.** Les dommages sont parfois seulement visibles à l'intérieur.

✓ **Pour qu'une perforation du pneu puisse être réparée, celle-ci doit couvrir moins de 6 mm (1/4 po) et se trouver à l'intérieur de la zone de la bande de roulement illustrée ci-contre;** ceci pour s'assurer de la durabilité du pneu et de la réparation.



✓ **Un emplâtre est alors appliqué sur l'intérieur du pneu et le trou de la perforation est comblé par une cheville/tige d'obturation,** ceci permettant de bien sceller l'intérieur du pneu pour éviter les fuites d'air et la contamination des ceintures en acier et autres plis par les éléments extérieurs, tels que l'eau.

**EMPLÂTRE +
CHEVILLE/TIGE**

**EMPLÂTRE
SEULEMENT**

**CHEVILLE/TIGE
SEULEMENT**

Notes supplémentaires à propos de la réparation des pneus :

- Les pneus ayant subi des perforations ou autres dommages ne sont pas toujours réparables et doivent être remplacés. Un pneu ne doit JAMAIS être réparé s'il présente les conditions suivantes :
 - Le pneu est usé, à un endroit ou à un autre, jusqu'aux indicateurs intégrés à la bande de roulement ou jusqu'à ce qu'il reste 2/32^e de pouce (1,6 millimètre) de profondeur de sculpture.
 - Le pneu a subi une perforation de plus de 6 mm (1/4 po).
 - Le pneu est perforé ou endommagé hors de la zone réparable (telle que démontrée par l'illustration).
 - Le pneu a déjà subi une mauvaise réparation antérieure.
- Toute réparation de pneu effectuée sans enlever le pneu de la jante est inadéquate. Le pneu doit être démonté de la jante et doit être inspecté à l'intérieur afin de déceler tout dommage qui n'est pas visible sur la face extérieure.

- L'utilisation de chevilles/tiges ou d'un emplâtre seulement ne constitue pas une réparation sécuritaire. Un emplâtre doit être appliqué sur la face intérieure du pneu et le trou de la perforation doit être comblé par une cheville/tige d'obturation appropriée, ceci permettant de bien sceller l'intérieur du pneu pour éviter les fuites d'air et la contamination des ceintures en acier et autres plis.
- N'utilisez JAMAIS une chambre à air comme substitut d'une réparation adéquate ou pour pallier une réparation inadéquate.
- Les chambres à air, tout comme les pneus, doivent être réparées seulement par un professionnel qualifié.
- Certains constructeurs automobiles déconseillent l'utilisation de pneus qui ont subi des réparations. Avant d'utiliser un pneu qui a été réparé, vérifiez votre manuel du propriétaire du véhicule ou auprès de l'équipementier.

INFORMEZ-VOUS sur la façon dont sera réparé votre pneu et INSISTEZ toujours sur une réparation dans les règles de l'art.

Réparation d'urgence avec des produits scellants ou d'obturation temporaire : les réparations effectuées d'urgence avec des produits scellants ou d'obturation temporaire injectés dans le pneu par bombe aérosol ou par tube ne sont pas réputées des réparations valables et annulent la garantie limitée sur le pneu. Un pneu ainsi réparé doit être remplacé aussitôt que possible par un professionnel qualifié dans l'entretien des pneus.



Avant de faire réparer un pneu, signalez l'utilisation antérieure d'un aérosol de scellement pour gonfler ou sceller le pneu, le cas échéant. Ces aérosols peuvent contenir un gaz très volatil. L'obus de valve doit toujours être tiré dehors, loin des sources de chaleur excessive, d'une flamme ou d'étincelles et le pneu doit être complètement dégonflé avant de l'enlever de la jante pour le réparer.

Indice de vitesse : L'indice de vitesse d'un pneu est annulé si le pneu est réparé, rechapé, endommagé, s'il fait l'objet d'un usage abusif ou si on en modifie l'état initial. Il doit alors être traité comme un pneu sans indice de vitesse. Consultez la section *Indices de vitesse des pneus* de ce manuel.

La réparation inadéquate d'un pneu rend la garantie limitée nulle et non avenue. Consultez la *Garantie limitée* de ce manuel.

Pneus dotés de la technologie de roulage à plat RFT : D'autres recommandations s'ajoutent à celles énoncées ci-dessus en ce qui a trait à la réparation des pneus RFT; voir la section *Pneus dotés de la technologie de roulage à plat RFT* de ce manuel.

Montage des pneus et autres services



Il peut être dangereux d'enlever un pneu d'une jante et de le reposer. Tenter de monter des pneus sans les outils ou les méthodes appropriés peut provoquer une explosion des pneus et causer de graves blessures corporelles. Il s'agit d'un travail à confier exclusivement à un professionnel qualifié dans l'entretien des pneus. Ne jamais exécuter les procédures d'entretien des pneus sans une formation, les outils et l'équipement appropriés.

Ce manuel ne se veut pas un manuel de formation ni un énoncé des procédures de montage et de démontage, d'équilibrage, de permutation ou de réparation des pneus. Veuillez laisser ces tâches à

des professionnels qualifiés dans l'entretien des pneus. Pour votre sécurité et celle des autres :

- Tenez-vous toujours à bonne distance de toute opération de montage de pneu. Ceci est particulièrement important lorsque le technicien gonfle le pneu. Si le pneu est mal monté, il peut éclater avec une force explosive et causer de graves blessures corporelles ou la mort.
- Le pneu doit correspondre à la largeur et au diamètre de la jante. Par exemple, lorsque vous montez des pneus d'un diamètre de 16 pouces, utilisez seulement des jantes d'un diamètre de 16 pouces. Des pneus radiaux ne doivent être montés que sur des jantes approuvées pour des pneus radiaux.
- La jante doit être exempte de fissures, de bosses, d'ébréchures et de rouille. Le pneu doit être exempt de dommages aux talons, de coupures et de perforations.
- Ne jamais gonfler un pneu à une pression dépassant 40 livres par pouce carré (276 kPa) pour reposer les talons. Soyez absolument certain que les talons reposent complètement sur la jante avant de régler la pression de gonflage au niveau recommandé pour le véhicule.
- Ne mettez jamais de substances inflammables dans les ensembles pneu/jante. Ne tentez jamais de mettre une substance inflammable dans un ensemble pneu/jante et de l'allumer pour reposer les talons.
- Vous devez vous tenir à une bonne distance de l'aire de travail lors de l'équilibrage dynamique de pneus, montés sur le véhicule ou non.

Pneus haute performance ou à rapport d'aspect bas

Plusieurs véhicules sont vendus chaussés de pneus haute performance ou à rapport d'aspect bas en équipement d'origine. Généralement, ces pneus procurent au véhicule une tenue de route optimale, mais il est possible que leur conception ait demandé certains compromis techniques.

- Les pneus à faible rapport d'aspect, dont les flancs sont de hauteur réduite, sont plus susceptibles de bris causés par les nids-de-poule, les avaries routières et autres facteurs tels que les bordures de trottoir, et cela est vrai également pour les jantes. Par conséquent, il est important d'avoir une conduite prudente et de respecter et de maintenir la pression d'air et les limites de charge recommandées. Consulter les sections *Gonflage des pneus* et *Dommages aux pneus, inspection et durée de vie utile* de ce manuel.
- Certaines voitures sport ou autres véhicules de performance, y inclus les berlines et les camionnettes ou VUS, peuvent être à l'origine équipés de pneus haute performance dont le rendement est optimisé par température chaude et dont l'adhérence peut être réduite par température hivernale. Le constructeur automobile peut dans ce cas recommander des pneus d'hiver conçus expressément pour la conduite hivernale ou en saison froide. Consultez la section *Pneus d'hiver*, qui suit immédiatement celle-ci.
- Les pneus haute performance peuvent également s'user plus rapidement, avoir une portée plus ferme et un roulement moins silencieux.

Consultez le manuel du propriétaire et l'information sur les pneus de l'étiquette apposée sur le véhicule, ou un professionnel qualifié, pour connaître en détail les spécifications relatives à ces types de pneus.

Pneus d'hiver



La conduite hivernale présente des défis particuliers pour la mobilité des véhicules. L'utilisation de pneus d'hiver, de crampons et de chaînes, bien qu'elle permette d'améliorer l'adhérence sur la neige et la glace, requiert une prudence particulière relativement au freinage, aux virages et à la vitesse.

Il est important de conduire avec prudence non seulement sur la neige et la glace, mais aussi sur les chaussées sèches ou mouillées.

En hiver, le contrôle et la manœuvre sécuritaire du véhicule en cas de freinage et dans les virages sont particulièrement tributaires du comportement des pneus arrière. Il est donc préférable de chausser le véhicule de pneus d'hiver aux quatre roues. Certains véhicules sont assortis de recommandations spécifiques concernant l'utilisation de pneus d'hiver; consultez le manuel du propriétaire et l'information sur les pneus de l'étiquette apposée sur le véhicule.

- Sur tout véhicule, si on doit poser des pneus d'hiver à l'essieu avant, on doit également en poser à l'essieu arrière pour des raisons de sécurité, qu'il s'agisse d'un véhicule de tourisme ou d'une camionnette, et que le véhicule soit de traction avant, de traction intégrale ou à quatre roues motrices.
- Sur tout véhicule, si on doit poser des pneus d'hiver à l'essieu arrière, il est recommandé d'en poser également à l'essieu avant.
- Il est généralement acceptable de poser des pneus conçus pour la conduite hivernale qui ont un indice de vitesse inférieur à celui des pneus d'origine; toutefois, la vitesse de conduite doit être réduite en conséquence. Tous les pneus d'hiver installés sur le véhicule doivent présenter le même indice de vitesse. Voir la section *Indices de vitesse des pneus* de ce manuel.
- Les pneus d'hiver utilisés sous des températures chaudes peuvent s'user plus rapidement.
- Les mêmes recommandations s'appliquent aux pneus d'hiver à crampons; consultez un professionnel qualifié pour connaître les restrictions saisonnières.

Conduite à haute vitesse



La conduite à haute vitesse est dangereuse et peut causer un accident, ainsi que de graves blessures corporelles ou la mort.

- Quelles que soient les capacités de vitesse et de tenue de route de votre véhicule et de ses pneus, une perte de maîtrise du véhicule peut être le résultat d'un excès de la vitesse maximale permise par la loi ou des conditions de circulation, des conditions météorologiques, de l'état du véhicule ou de l'état de la route.
- La conduite à haute vitesse doit être laissée aux conducteurs professionnels qui se servent du véhicule dans des conditions contrôlées.
- Aucun pneu, peu importe sa conception ou son indice de vitesse, n'a une capacité illimitée de vitesse, et une défaillance soudaine de pneu peut se produire si les limites sont dépassées. Voir la section *Indices de vitesse des pneus* de ce manuel.

Reportez-vous au manuel du propriétaire du véhicule pour connaître les recommandations sur la pression de gonflage des pneus pour la conduite à haute vitesse.

Indices de vitesse des pneus

Les pneus portant une lettre désignant l' « indice (ou code) de vitesse » indiquent par là leur capacité de vitesse selon les essais de laboratoire normalisés. Ce système d'indices de vitesse est conçu pour vous permettre de comparer les capacités de vitesse des pneus. Lorsque vous remplacez des pneus, suivez les recommandations du constructeur automobile, le cas échéant, concernant l'utilisation des pneus à indice de vitesse.

- Pour éviter de réduire la capacité de vitesse du véhicule, remplacez un pneu à indice de vitesse seulement par un autre pneu ayant au moins le même indice de vitesse. N'oubliez pas que c'est la « vitesse maximale » du pneu « le plus lent » sur la voiture qui détermine la limite de vitesse de pointe du pneu sans risque de défaillance.
- L'indice de vitesse d'un pneu est annulé si le pneu est réparé, rechapé, endommagé, s'il fait l'objet d'un usage abusif ou si on en modifie l'état initial. Il doit alors être traité comme un pneu sans indice de vitesse.
- Les pneus sans indice de vitesse sont conçus pour la conduite normale de véhicules de tourisme ou de camionnettes et ne doivent jamais être utilisés pour la conduite à haute vitesse.
- Pour les pneus d'hiver conçus expressément pour la conduite en saison froide, il est généralement acceptable de poser des pneus dont l'indice de vitesse est inférieur à celui des pneus d'origine; toutefois, la vitesse de conduite doit être réduite en conséquence. Tous les pneus d'hiver installés sur le véhicule doivent présenter le même indice de vitesse. Pour certains véhicules, des recommandations spécifiques s'appliquent à l'utilisation de pneus d'hiver. Consulter le manuel du propriétaire du véhicule et l'étiquette apposée sur le véhicule. Voir la section *Pneus d'hiver* de ce manuel.

Ces indices de vitesse se fondent sur des essais en laboratoire effectués dans des conditions particulières contrôlées. Bien que ces essais se rapportent aux performances routières, n'oubliez pas que les conditions de conduite dans la vie réelle sont rarement identiques aux conditions d'essai. La capacité de vitesse réelle du pneu peut être moindre que sa vitesse nominale, étant donné qu'elle est influencée par des facteurs tels que la pression de gonflage, la charge, l'état du pneu (y compris des dommages), l'usure, l'état du véhicule (y compris le réglage de la géométrie), les conditions de conduite et la durée pendant laquelle la haute vitesse est soutenue. Reportez-vous au tableau suivant pour comparer les indices de vitesse des pneus. Rappel : Peu importe l'indice de vitesse du pneu, les conducteurs doivent respecter les limites de vitesse prescrites et adapter leur conduite en fonction de l'affluence routière, de leur véhicule, de la météo et des conditions de la route. (Voir le tableau en page 18.)

Indice de vitesse	Vitesse maximale*	
	km/h	mi/h
M	130	81
Q	160	99
R	170	106
S	180	112
T	190	118
U	200	124
H	210	130
V	240	149
Z**	>240	>149
W	270	168
Y	300	186
(Y)***	>300	>186

L'indice de vitesse du pneu apparaît sur le flanc du pneu, ainsi que sa dimension. Exemples :

P275/40ZR17 max. > de 240 km/h (149 mi/h)****

P275/40R17 93W max. = 270 km/h (168 mi/h)

P275/40ZR17 93 W max. = 270 km/h (168 mi/h)

P275/40ZR17 93 Y max. = 300 km/h (186 mi/h)

P275/40ZR17 93 (Y) max. > 300 km/h (186 mi/h)****

* Fondé sur des essais normalisés en laboratoire reliés directement aux vitesses sur la route. La vitesse et les performances réelles des pneus sont en fonction de facteurs tels que la pression de gonflage, la charge, l'état des pneus, l'usure et les conditions de conduite.

** Tout pneu ayant une capacité de vitesse maximale de plus de 240 km/h (149 mi/h) peut, à la discrétion du fabricant, inclure un « Z » dans la désignation de la dimension (p. ex. P275/40ZR17).

*** Les pneus ayant une capacité de vitesse maximale de plus de 300 km/h (186 mi/h) doivent afficher un « Z » dans la désignation de la dimension et un « Y » entre parenthèses (tel que démontré ci-haut) dans la désignation du service.

**** Consultez le fabricant des pneus pour en savoir davantage sur la capacité de vitesse maximale.

Patinage des pneus



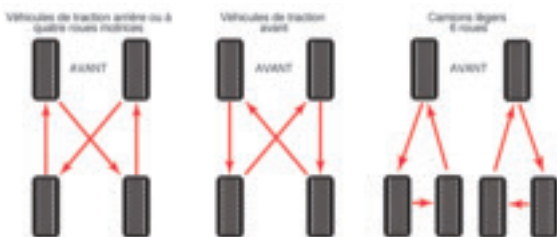
Mise en garde

Il peut être dangereux de faire patiner un pneu pour dégager un véhicule enlisé dans la boue, la glace, la neige ou l'herbe mouillée. Un pneu qui patine à plus de 55 km/h (35 mi/h) selon le compteur de vitesse peut, en quelques secondes, atteindre une vitesse capable de le désintégrer avec une force explosive. Dans certaines conditions, un pneu peut patiner à une vitesse qui est deux fois celle indiquée sur le compteur de vitesse. Cela pourrait causer de graves blessures corporelles ou la mort à un spectateur ou à un occupant. Ne faites jamais patiner un pneu à une vitesse supérieure à 55 km/h (35 mi/h) au compteur de vitesse.

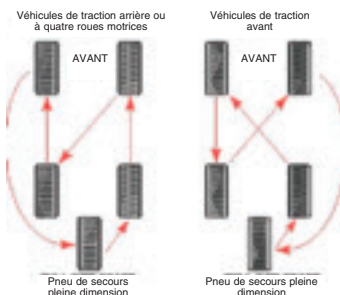
Permutation des pneus radiaux

La permutation des pneus a pour but de minimiser l'usure irrégulière causée par le maintien d'un pneu dans un seul sens de rotation et une seule position pendant une période prolongée. Permutez les pneus selon les recommandations du constructeur du véhicule ou tous les 8 000 kilomètres (5 000 milles). La pression de chacun des pneus doit être vérifiée après la permutation et réglée selon la recommandation du constructeur du véhicule pour le nouvel emplacement du pneu sur le véhicule. Si des signes d'usure irrégulière sont présents, on doit vérifier le réglage de la géométrie.

Pour les véhicules munis d'un pneu de secours « à usage temporaire », suivez la configuration de permutation recommandée par le constructeur du véhicule; si elle n'est pas fournie, vous pouvez utiliser ce qui suit :



Si votre pneu de secours est de même dimension, type et indice de charge que les pneus routiers, celui-ci doit être inclus dans le processus de permutation des pneus. Pour les véhicules munis de tels pneus de secours, les configurations de permutation ci-dessous peuvent être appliquées :



Note :

- N'incluez jamais un pneu de secours à usage temporaire dans la permutation.
- Les pneus avec dessins de sculpture unidirectionnels doivent être permutés de l'avant à l'arrière seulement, de façon à ne pas modifier le sens de la rotation; cela peut requérir de démonter et de remonter les pneus.
- Une attention spéciale doit être portée aux véhicules munis d'un système de surveillance de la pression des pneus. La permutation peut interférer avec le système; consultez le manuel du propriétaire ou un professionnel qualifié.
- Certains véhicules peuvent avoir des pneus de différentes dimensions à l'avant et à l'arrière, ce qui restreint la permutation. Vérifiez et respectez les recommandations du constructeur du véhicule concernant la permutation.
- Pour inclure un pneu de secours de pleine dimension dans le cycle de permutation dans le cas de véhicules à roues arrière jumelées, consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour la procédure recommandée ou vérifiez auprès du constructeur du véhicule.

Remplacement des pneus et montage mixte



Il est dangereux de conduire un véhicule avec une mauvaise combinaison de pneus. Cela pourrait nuire gravement aux caractéristiques de tenue de route du véhicule. Vous pourriez avoir un accident qui pourrait causer de graves blessures corporelles ou la mort. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule, l'étiquette d'information apposée sur le véhicule ou un professionnel qualifié pour le remplacement approprié du pneu.

À moins d'une indication à l'effet contraire de la part du constructeur automobile, les pneus routiers doivent tous être de même dimension, type et indice de vitesse. Ne montez jamais des pneus de dimensions différentes sur un essieu, sauf dans le cas des pneus de secours à usage temporaire (consultez la section suivante *Pneu de secours*).

S'il est nécessaire de remplacer un ou plusieurs pneus, rappelez-vous que la pose d'une paire de nouveaux pneus sur un essieu ou de nouveaux pneus aux quatre roues optimise le rendement de votre véhicule et prévient les dérèglements mécaniques ou électroniques des systèmes du véhicule (train de transmission, freins antiblocage, antipatinage à l'accélération).

Remplacement de quelques pneus seulement : Que votre véhicule soit à traction avant ou arrière ou à quatre roues motrices, si vos pneus arrière ont une perte d'adhérence provoquée par l'aquaplanage sur la chaussée mouillée, une condition de survirage et de dérapage peut s'ensuivre et mener à une perte de contrôle du véhicule, particulièrement dans un tournant. En règle générale, des pneus neufs en position arrière peuvent éviter une telle situation. Des pneus neufs procurent une meilleure résistance à l'aquaplanage en raison de la pleine profondeur de leur sculpture. Pour faire un remplacement partiel des pneus, suivez ces quelques conseils :

- Deux pneus neufs devraient être montés sur l'essieu arrière.
- Un pneu neuf devrait être jumelé à un autre pneu dont la sculpture de la bande de roulement restante est la plus profonde, et la paire de pneus ainsi constituée devrait être installée sur l'essieu arrière.

Pneus d'hiver : Consultez la section *Pneus d'hiver* de ce manuel.

Indice de vitesse : Consultez la section *Indices de vitesse des pneus* de ce manuel.

Des recommandations autres ou supplémentaires peuvent s'appliquer à certains véhicules. Veuillez toujours vous reporter aux recommandations du constructeur du véhicule relatives au remplacement et à la pose des pneus. Consultez le manuel du propriétaire ou l'étiquette d'information apposée sur le véhicule.

Pneu de secours

Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour les recommandations sur le pneu de secours. Votre voiture est peut-être équipée d'un pneu de secours à usage temporaire. La dimension et la construction de ce pneu de secours peuvent différer de celles des autres pneus sur votre véhicule.



Vérifiez la pression de gonflage avant l'utilisation. L'utilisation d'un pneu de secours dont la pression de gonflage est inadéquate peut causer de graves blessures ou la mort. Consultez la section *Gonflage des pneus* du présent manuel.



Il peut être dangereux de monter votre pneu de secours à usage temporaire sur une jante qui n'est pas conçue spécialement pour le pneu de secours ou de monter un autre type de pneu sur la jante conçue pour votre pneu de secours. Cela pourrait nuire gravement aux caractéristiques de tenue de route de votre véhicule. Vous pourriez avoir un accident qui pourrait causer de graves blessures corporelles ou la mort. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour l'utilisation appropriée des pneus de secours à usage temporaire.

Le pneu de secours dans votre véhicule est conçu pour être utilisé au besoin. Le porte-pneu de secours n'est pas conçu pour être utilisé pour l'entreposage à long terme, sauf pour les pneus de secours à usage temporaire. Veuillez vous reporter à la section *Permutation des pneus radiaux* pour la façon de procéder pour inclure un pneu de secours de même dimension, type et indice de charge qu'un pneu routier dans la configuration de permutation des pneus.

Le pneu de secours devrait être inclus dans les inspections de pneu régulières et les vérifications de la pression de gonflage. **De plus, il devrait être remplacé au dixième anniversaire de la date de fabrication, peu importe l'état du pneu ou la profondeur de sculpture qu'il présente.** Pour plus de renseignements, consultez la section *Domage aux pneus, inspection et durée de vie utile* de ce manuel.

Entreposage des pneus

Les pneus doivent être entreposés à l'intérieur dans un endroit frais et sec où l'eau ne s'accumulera pas dans les pneus. Ils doivent être placés à l'écart des génératrices et des moteurs électriques ainsi que des sources de chaleur telles que des tuyaux chauds. Les surfaces d'entreposage doivent être propres et exemptes de graisse, d'essence ou d'autres substances susceptibles de détériorer le caoutchouc.



Un entreposage inadéquat peut causer des dommages aux pneus qui ne sont pas toujours visibles et qui peuvent causer de graves blessures ou la mort.

Le pneu de secours dans votre véhicule est conçu pour être utilisé au besoin. Le porte-pneu de secours n'est pas conçu pour être utilisé pour l'entreposage à long terme, sauf pour les pneus de secours à usage temporaire. Veuillez vous reporter aux sections *Pneu de secours* et *Permutation des pneus radiaux* pour plus d'information.

Satisfaction du client à l'égard du service d'entretien de pneu

Des services d'entretien normal des pneus et de garantie limitée sont offerts partout au Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.bridgestonetire.ca ou appeler le service technique au 1 800 267-1318.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'entretien et de la réparation des pneus de voitures et de camionnettes en écrivant à :

L'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc
2000, chemin Argentin, Plaza 4, Bureau 250
Mississauga (Ontario) L5N 1W1
www.rubberassociation.ca

Enregistrement des pneus

L'enregistrement des pneus est une mesure de sécurité importante, car elle permet au fabricant de vous aviser en cas de rappel. Lorsque vous achèterez des pneus de remplacement chez un détaillant de pneus, on vous remettra sans doute une carte d'enregistrement sur laquelle sont notés les numéros de série du pneu. Assurez-vous d'inscrire vos nom et adresse sur cette carte et de la poster dans les plus brefs délais. Vous n'avez pas besoin d'enregistrer les pneus qui sont montés en équipement d'origine sur un véhicule neuf, car le fabricant de pneus et le constructeur du véhicule s'en occupent pour vous.



Pneus dotés de la technologie de roulage à plat RFT

Si votre véhicule est chaussé de pneus RFT de roulage à plat de marque Bridgestone ou Firestone, cette rubrique vous concerne puisqu'elle traite des questions d'entretien et de sécurité spécifiques à ces pneus, lesquelles s'ajoutent aux autres questions dont traite ce manuel.

Qu'est-ce que la technologie de roulage à plat RFT? Les pneus dotés de la technologie de roulage à plat RFT sont des pneus spéciaux à flancs renforcés qui utilisent des composantes expressément conçues pour supporter le véhicule en cas de perte de pression d'air, causée par une perforation, par exemple. Cela permet au conducteur de se rendre à un endroit sécuritaire et approprié pour changer son pneu (s'il est muni d'un pneu de secours) ou pour le faire inspecter en vue de le réparer ou le remplacer.

Par ailleurs, des restrictions s'appliquent sur l'utilisation du pneu de roulage à plat et à basse pression, selon la conception spécifique du pneu. Comme tous les autres pneus, les pneus de roulage à plat doivent être suffisamment gonflés et entretenus de façon appropriée. Peu importe la conception et la qualité, aucun pneu n'est indestructible.

À quoi reconnaît-on le pneu de roulage à plat RFT? Le logo RFT ci-dessus est moulé sur le flanc des pneus Bridgestone et Firestone, près de la jante.

Pression de gonflage du pneu RFT

À l'instar de n'importe quel autre pneu, le pneu RFT doit être suffisamment gonflé pour être sécuritaire et pour atteindre son rendement et sa durée de vie optimaux. Vérifiez la pression de gonflage tous les mois et avant d'entreprendre de longs trajets ou de transporter une charge supplémentaire. Pour ce faire, utilisez un manomètre exact après vous être assuré que les pneus sont froids. Suivez les recommandations du constructeur automobile sur la pression de gonflage contenues dans le manuel du propriétaire du véhicule ou apparaissant sur l'étiquette apposée sur le véhicule. N'oubliez pas de vérifier le pneu de secours, le cas échéant. Voir la section *Gonflage des pneus* de ce manuel.

Système TPMS de surveillance de la pression des pneus

L'utilisation des pneus RFT est jumelée à l'utilisation d'un système (TPMS) de surveillance de la pression des pneus. Parce que ces pneus, même dépressurisés, roulent en apparence normalement, un système de surveillance est essentiel pour vous alerter de la perte de pression. Une fois avisé, suivez les indications énoncées à la section *Utilisation des pneus roulage à plat ou à basse pression* du manuel du propriétaire.

Le constructeur du véhicule ou du système de surveillance vous conseillera sans doute de vous assurer du bon fonctionnement du système sur une base régulière. De plus, l'installation d'un nouveau détecteur de pression, ou de certaines composantes, ou la reprogrammation peuvent être requises lors du service au pneu. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule, le constructeur automobile ou un détaillant de pneus RFT agréé Bridgestone ou Firestone pour toute question relative à l'utilisation ou au fonctionnement du système de surveillance de la pression des pneus.

Utilisation des pneus roulage à plat ou à basse pression



L'utilisation inappropriée des pneus roulage à plat ou à basse pression peut être la cause d'accidents ou de défaillances du pneu risquant de causer des blessures corporelles ou la mort. Lisez et suivez les directives ci-dessous ainsi que toute autre recommandation d'entretien et de sécurité énoncée dans ce manuel.

Directives générales

Les systèmes de surveillance de la pression des pneus ne se fondent pas tous sur les mêmes critères pour donner l'alerte d'une dépressurisation de pneu. Alors que la norme internationale sur la définition d'un pneu à basse pression est de 10 lb/po² (70 kPa) ou moins, certains constructeurs automobiles établissent un seuil de pression autre. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour plus de détails sur le système de surveillance de la pression des pneus. **Dès que le système signale qu'un pneu est en perte de pression, le processus de fonctionnement en roulage à plat s'enclenche.** Durant ce mode transitoire, procédez comme suit :

- **Réduisez la vitesse tant que faire se peut sans mettre en péril votre sécurité; n'excédez pas 80 km/h (50 mi/h).** Plus la vitesse est grande, plus la distance pouvant être franchie est courte.
- **Dans la mesure du possible, évitez d'accélérer ou de ralentir brusquement et de faire des manœuvres de virage.** Évitez les nids-de-poule et autres anfractuosités ou aspérités de la chaussée. La conduite prudente prévient les dommages au pneu, à la jante et au véhicule.
- **Rendez-vous aussitôt que possible vers un lieu approprié et sécuritaire pour effectuer le changement du pneu.** Prenez note de la distance parcourue sur l'odomètre, car celle-ci ne doit pas dépasser certaines limites. Voir la section suivante *Distance - jusqu'où pouvez-vous vous rendre*.
- **Si la voiture se met à vibrer ou que la maniabilité devient plus difficile, arrêtez-vous dès que vous le pouvez tout en demeurant prudent et ne compromettant pas votre sécurité.** Le pneu peut être sur le point de défaillir. Relâchez l'accélérateur et réduisez tranquillement la vitesse. Le pneu doit être remplacé avant de se remettre en route.

- **Si vous tirez une remorque, arrêtez-vous dès que possible tout en demeurant prudent et en ne compromettant pas votre sécurité.** La conduite dans ces conditions est potentiellement dangereuse. Si possible, détachez la remorque et suivez les directives ci-dessus. Ne continuez pas de tirer la remorque tant que la réparation ou le remplacement n'a pas été fait(e).
- **Ne touchez pas un pneu qui vient tout juste de rouler à plat ou à basse pression : il peut être très chaud).** Attendez qu'il refroidisse avant de le manutentionner.

Distance - jusqu'où pouvez-vous vous rendre?

Certains facteurs influent sur la distance pouvant être parcourue avec un pneu de roulage à plat dépressurisé ou à basse pression : la vitesse, la charge et la manœuvre; la quantité d'air perdue; l'étendue des dommages et la température ambiante.

Les indications sur le flanc des pneus de roulage à plat sont fondées sur une vitesse de 80 km/h (50 mi/h) sous des conditions de roulage à plat ou à basse pression. De plus, elles peuvent inclure des limites de distance; le cas échéant, n'excédez pas la distance limite spécifiée. Si elles n'en incluent pas, consultez le manuel du propriétaire du véhicule, car les limites de distance sous des conditions de roulage à plat ou à basse pression peuvent varier selon la conception des pneus et les spécifications relatives au véhicule (vérifiez le contenu du manuel du propriétaire).

Note :

- Les valeurs de distance maximales sont établies sous des conditions contrôlées et peuvent varier sous les conditions réelles.
- Votre distance limite peut être moindre, ou plus grande, selon les conditions d'utilisation réelles.
- En cas de doute, n'excédez pas une vitesse de 80 km/h (50 mi/h).
- Dirigez-vous au plus tôt vers un point de service pour réduire les dommages au pneu.

Service spécialisé et réparation

Détaillants agréés de pneus RFT

Puisque la technologie et l'ingénierie des pneus RFT de même que le système de surveillance de la pression des pneus sont des systèmes de pointe, les détaillants agréés de pneus de roulage à plat Bridgestone ont reçu une formation particulière pour vendre et faire le service d'entretien de ces pneus.

Les détaillants agréés de pneus de roulage à plat Bridgestone et Firestone ont l'équipement nécessaire et sont spécialement formés pour faire le montage et le démontage des pneus RFT et pour inspecter des systèmes de surveillance de la pression des pneus. **L'équipement de montage classique risque d'endommager les pneus RFT et une réparation inappropriée n'est pas sécuritaire et annulera la garantie limitée.** En conséquence, il est important de se rendre chez un détaillant agréé de pneus de roulage à plat Bridgestone ou Firestone pour procéder au remplacement et à l'entretien du pneu.

Appelez sans frais le 1 877 BFS-4RFT ou visitez le www.bridgestonetire.ca pour localiser le détaillant agréé de pneus de roulage à plat Bridgestone ou Firestone le plus près.

Inspection des pneus après le roulage à plat ou à basse pression

Après une situation de roulage à plat ou à basse pression, ou toute autre situation de roulage sur un pneu endommagé ou en mauvais état, il est très important de faire faire une vérification complète du pneu aussitôt que possible.

Permutation

Consultez le manuel du propriétaire pour les indications sur la permutation des pneus ou permutez les pneus tous les 8 000 kilomètres (5 000 milles) (voir *Permutation des pneus radiaux*). Dans certains cas, on doit reprogrammer le système de surveillance de la pression des pneus après une permutation de pneus.

Remplacement de pneus RFT

Ne remplacez pas un pneu RFT par un pneu classique ou ne faites pas une installation combinée de pneus RFT et de pneus classiques, sauf en cas d'urgence et sur une base temporaire. Les pneus classiques ne possèdent pas la capacité de rouler à plat et ne tiennent pas la route comme les pneus RFT. Si in extremis on a recours à un pneu classique de manière temporaire, assurez-vous que sa dimension, sa capacité de charge, sa pression de gonflage et son indice de vitesse remplissent les exigences relatives au véhicule. Remplacez ce pneu par un pneu RFT aussitôt que possible.

Dommages au pneu RFT et réparation

Peu importe sa conception ou sa qualité, aucun pneu n'est indestructible. Un pneu RFT peut devenir inutilisable suivant une perforation ou toute autre avarie routière de même que par suite d'une utilisation inappropriée à basse pression. Certaines perforations peuvent être réparées sous certaines conditions et suivant une façon de faire précise et prescrite.

Certains facteurs influent sur la possibilité de réparer un pneu qui a été dépressurisé : la vitesse, la charge et la manœuvre; la quantité d'air perdue; l'étendue des dommages et la température ambiante. À tout événement, l'étendue et le site de perforation ou de dommage sont également des facteurs déterminants.

Le pneu RFT ne peut être réparé dans les circonstances suivantes :

- Il a été utilisé avec une pression de gonflage de moins de 15 lb/po² (100 kPa).
- Il y a présence d'abrasion, ou autre dommage, sur la face extérieure de la semelle, sur le flanc ou le talon du pneu.
- Il y a présence d'abrasion, de craquelures ou de séparation sur la face intérieure du pneu.
- Il y a présence de toute condition ou dommage qui rend un pneu classique impossible à réparer.

Les détaillants agréés de pneus de roulage à plat inspecteront le pneu sous toutes ses facettes et détermineront si le pneu peut être réparé ou non. Les dommages ne sont pas toujours visibles de l'extérieur; le pneu doit être démonté de la jante et examiné rigoureusement. Pour plus d'information, consultez la section *Réparation des pneus* de ce manuel.

Note : Certains fabricants automobiles déconseillent l'utilisation de pneus qui ont subi des réparations. Avant de réparer ou de vous servir d'un pneu qui a été réparé, consultez le constructeur automobile de votre véhicule.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Lettrage sur le flanc du pneu

Lire les renseignements inscrits sur le flanc du pneu peut être instructif. Les illustrations suivantes montrent les renseignements types inscrits sur le flanc des pneus de véhicules de tourisme (illustration 3) et de camionnettes (illustration 4).

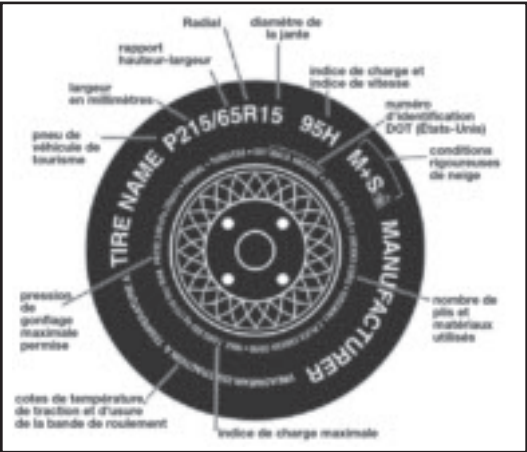


Illustration 3 : Inscriptions types d'un pneu tourisme

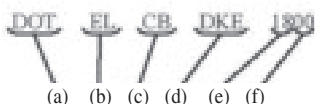


Illustration 4 : Inscriptions types d'un pneu pour camionnette

Dimension du pneu, indice de charge et indice de vitesse

Exemples :	Dimension du pneu	Indice de charge	Indice de vitesse	Capacité de charge
Illustration 3	P215/65R15	95	H	–
Illustration 4	LT235/85R16	114/111	Q	D

Numéro d'identification du pneu et symbole DOT : Le symbole DOT certifie que le pneu est conforme aux normes de sécurité en vigueur de Transport Canada sur les véhicules automobiles (pour les pneus). À la suite du symbole DOT apparaît le numéro d'identification du pneu, également connu sous le nom de numéro ou code de série. Par exemple :



- (a) Symbole DOT
- (b) Code d'usine de fabrication
- (c) Code de dimension du pneu
- (d) Code du fabricant du pneu
- (e) Semaine de production (01-53)
- (f) Année de production (deux derniers chiffres de l'année)*

*Pour les pneus fabriqués depuis 2000. Dans l'exemple ci-dessous, le pneu a été fabriqué la 18^e semaine de l'an 2000. Pour les pneus fabriqués avant 2000, un seul chiffre du groupe (f) fait référence au dernier chiffre de l'année de production. Par exemple, un pneu dont le numéro de série se termine par les chiffres 329 a été fabriqué la 32^e semaine de l'an 1999, mais peut aussi avoir été fabriqué en 1989. En cas de doute, consultez un professionnel qualifié.

Le symbole DOT et le numéro d'identification du pneu se trouvent sur au moins un flanc près de la jante. L'autre flanc peut afficher un numéro de série partiel qui exclut (e) et (f) ci-dessus.

Charge maximale et pression de gonflage : La charge maximale et la pression de gonflage maximale sont indiquées en mesures métriques et impériales sur chacun des flancs. Par exemple :

MAX LOAD 685 kg (1510 lbs) AT
240 kPa (35 psi) MAX PRESS

Note : Les valeurs sur la charge et la pression maximales permises qui apparaissent sur le flanc du pneu ne s'appliquent qu'au pneu. Il ne faut jamais tenir pour acquis que ces valeurs sont recommandées pour la capacité de charge et la pression de gonflage des pneus de votre véhicule. Consultez les sections *Gonflage des pneus*, *Conseils pour le gonflage sécuritaire des pneus* et *Conseils pour un chargement sécuritaire de ce manuel*.

Nombre de plis et matériaux : Le nombre réel de plis des flancs et de la bande de roulement et le(s) nom(s) générique(s) du ou des matériaux du câblé sont inscrits sur au moins un flanc. Par exemple :

TREAD 2 PLY POLYESTER + 2 STEEL
SIDEWALL 2 PLY POLYESTER

Radial : Les pneus radiaux à plis porteront l'inscription « radial » sur au moins un flanc. Un « R » inséré dans la désignation de la dimension du pneu indique également une construction à plis radiale.

« **Tubeless** » ou « **tube type** » : Le pneu doit porter la mention « tubeless » (sans chambre à air) ou « tube type » (à chambre à air séparée), selon le cas, sur au moins un flanc.

Classement UTQG (Uniform Tire Quality Grading)

Le classement uniforme de qualité des pneus (« UTQG ») vise à vous aider à faire un choix éclairé à l'achat de pneus pour véhicules de tourisme en fournissant des renseignements indiquant les performances du pneu relativement à l'usure de la bande de roulement, à l'adhérence lors de freinage en ligne droite sur la chaussée mouillée et à la résistance à la température. Outre ce classement, tous les pneus pour véhicules de tourisme doivent se conformer aux prescriptions de sécurité fédérales.

Usure de la bande de roulement

La cote d'usure de la bande de roulement est une valeur comparative attribuée selon le taux d'usure du pneu obtenu dans le cadre d'essais effectués dans des conditions contrôlées sur une piste d'essai gouvernementale. Par exemple, un pneu ayant une cote de 150 s'usera une fois et demie (1 1/2) moins vite sur une piste d'essai gouvernementale qu'un pneu ayant la cote 100. Les performances relatives des pneus dépendent toutefois des conditions réelles d'utilisation et peuvent différer sensiblement selon les habitudes de conduite, l'entretien effectué, les conditions routières et le climat.

Adhérence

Les cotes d'adhérence, de la plus élevée à la moins élevée, sont AA, A, B et C et elles représentent la capacité du pneu d'immobiliser le véhicule sur une chaussée mouillée d'après des essais effectués dans des conditions contrôlées sur une piste d'essai gouvernementale revêtue d'asphalte et de béton.

MISE EN GARDE : La cote d'adhérence attribuée aux pneus se fonde sur des essais d'adhérence lors de freinage en ligne droite et ne comprend pas l'adhérence en situations d'accélération, de virage, d'aquaplanage ou de conditions d'adhérence maximale.

Température

Les cotes de température sont A (la plus élevée), B et C et elles représentent la capacité du pneu de résister à la chaleur générée et de dissiper celle-ci dans les conditions contrôlées d'un laboratoire intérieur, sur une jante d'essai. Une température élevée soutenue peut causer la détérioration du matériau du pneu et réduire la durée du pneu, et une température excessive peut entraîner une défaillance soudaine du pneu. La cote C correspond au niveau de performance auquel tous les pneus pour véhicules de tourisme doivent se conformer en vertu de la Federal Motor Vehicle Safety Standards No. 109. Les cotes B et A représentent des niveaux de performance plus élevés sur la jante d'essai en laboratoire que le minimum requis par la loi.

MISE EN GARDE : La cote de température est établie pour un pneu qui est bien gonflé et qui n'est pas surchargé. Une vitesse excessive, un gonflage insuffisant ou une charge excessive peuvent, ensemble ou séparément, causer une accumulation de chaleur et une défaillance possible du pneu.